

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN****OBJET : Budget Primitif 2018 : Délégation " Patrimoine "**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les crédits de paiement 2018 pour la Délégation Patrimoine permettront de poursuivre les actions et opérations initiées les années précédentes et d'engager celles nécessaires pour répondre en termes d'acquisitions, de cessions et de gestion du patrimoine pour l'exercice de cette politique publique.

Les actions de la délégation concernent 3 directions des services départementaux :

- La Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine (DEPP) ;
- La Direction des Marchés et de la Comptabilité (DMC) ;
- La Direction des Services Généraux (DSG)

I – La politique patrimoniale (DEPP)

Le Département des Bouches-du-Rhône compte près de 700 ensembles immobiliers dont 322 pour la politique sociale, 140 pour la politique éducative et 122 pour la politique environnementale.

Dans un contexte de maîtrise de son budget, le département souhaite renforcer la dynamique de sa stratégie patrimoniale en veillant notamment à optimiser ses projets d'acquisitions d'une part et à limiter les coûts induits par la conservation des biens immobiliers dont il n'a plus l'utilité d'autre part.

Une grande démarche participative et citoyenne, les Etats Généraux de Provence, engagée avec toutes les forces vives du département, a permis d'enrichir le programme d'actions du Conseil départemental pour l'avenir.

Ainsi dans le domaine patrimonial, le Département renforcera sa stratégie de cession au travers d'une vision d'ensemble des biens à céder, de la mise en place d'un suivi périodique et d'une programmation pluriannuelle.

De plus il affirme la volonté de réduire les locations en cours relevant du budget de fonctionnement pour donner préférence aux acquisitions relevant de l'investissement comme le programme des Maisons du Bel Age en 2018.

La Direction des Etudes de la Programmation et du Patrimoine est chargée de la mise en œuvre de cette politique patrimoniale et de la gestion des ensembles immobiliers.

Par sa gestion immobilière tant administrative, juridique, financière que fiscale des biens immobiliers elle est le garant d'une cohérence patrimoniale et d'une bonne maîtrise des coûts d'exploitation, des dépenses en énergie et de fonctionnement.

Les études :

Par ses expertises elle participe à une connaissance élargie du patrimoine, à l'optimisation de sa gestion et de son développement.

Par ses études de faisabilité et de cadrage réalisées en régie elle contribue à une connaissance élargie et à un meilleur cadrage des biens à acquérir et à céder notamment dans le domaine du développement durable et de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Elle élabore les projets et les hypothèses d'aménagement des locaux des services utilisateurs à partir de leurs besoins ainsi qu'à l'apport d'une aide aux services opérationnels dans la planification et le suivi des opérations de travaux de bâtiments.

Les acquisitions et les cessions :

La Direction des Etudes de la Programmation et du Patrimoine est chargée de rechercher, proposer et préparer l'acquisition ou la prise à bail de locaux et terrains pour répondre aux besoins des services publics départementaux. Préalablement, elle s'assure de l'opportunité fonctionnelle, technique et réglementaire du projet d'acquisition en s'appuyant notamment sur son expertise interne. Toute acquisition est proposée à la Présidente du Conseil Départemental et validée par la Commission Permanente.

Les crédits demandés en investissement pour 2018 permettront de finaliser les projets d'acquisitions suivants, notamment ceux, significatifs, permettant le relogement, la modernisation ou le regroupement des Maisons Départementales de la Solidarité :

- DGAS : VEFA MDS Miramas et achat immeuble rue Jemmapes 1er ardt
- ECONOMIE / ACTIVITES : Locaux 29 La Canebière et 51 rue Saint Ferréol
- LES MAISON DU BEL AGE : Une prévision de 20 acquisitions en 2018
- INDUSTRIEL : Acquisition terrain La Ciotat site Chantier Naval

Les recettes de 2018 correspondent à une estimation de réalisation, sous réserves de la concrétisation et de l'avancement de diverses procédures, parmi les biens mis à la vente suivants :

- Caserne du Prado
- Immeuble Bernex à Marseille
- Gare de Châteaurenard
- Archives à Aix-en-Provence
- Parcelle Montolivet
- Centre exploitation Pellecourt Aix-en-Provence
- Centre exploitation Berre L'Etang
- Locaux rue Ed Rostand à Marseille
- Bd Philippon
- Centre exploitation Rousset
- Locaux Gageron à Arles
- Mas Thibert à Arles
- Maison à Châteaurenard

La gestion patrimoniale :

La Direction des Etudes de la Programmation et du Patrimoine a en charge, pour l'ensemble des biens départementaux :

- le paiement des primes d'assurances multirisques et responsabilité civile du patrimoine départemental hors véhicules ainsi que les recettes des indemnités.
- le paiement et l'encaissement des loyers et charges des biens pris ou donnés à bail.
- le paiement des consommations en fluides et énergies : Electricité, Eau, Gaz, et autres combustibles.
- le paiement des frais d'actes et de contentieux.
- le paiement des taxes et les impôts et l'encaissement provisionnel.

II – Sécurité (DSG)

La Direction des Services Généraux a en charge, par le biais de son Service Technique, Sûreté, Sécurité (STSS), l'ensemble des questions liées à la sûreté, la sécurité des biens et des personnes. Elle assure :

- La sûreté du personnel et des biens de l'Hôtel du département et des sites déconcentrés
- La sûreté des visiteurs ainsi que la surveillance et le contrôle des accès
- La sécurité des sites extérieurs
- La gestion des extincteurs et des alarmes
- La gestion des trousseaux de secours
- Les transports de fonds

III– Activité support (DMC)

La Direction des Marchés et de la Comptabilité poursuivra, lors de cet exercice, ses missions logistiques pour les directions opérationnelles précédemment citées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL